

**RAPPORT
D'ALLOCATION ET D'IMPACT
SOCIAL & GREEN BONDS**

Septembre 2021

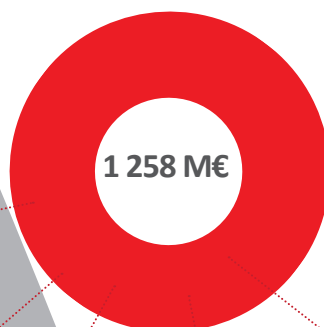
Crédit Mutuel
ARKEA



CHIFFRES CLES

1 258 M€

d'émissions
Social & Green Bonds



100 %
des montants
alloués au 31/12/20

5 catégories
d'actifs éligibles



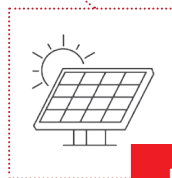
Logement social



Santé et soins



Education

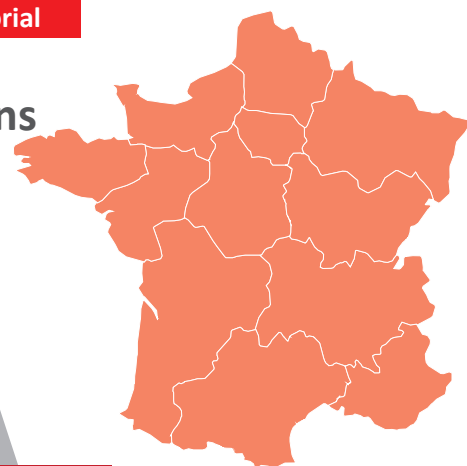


Energies renouvelables



Développement
économique territorial

dans 15 régions
françaises



Participation
au financement de

+de
15 000
logements

+de
2 500
PME

27
hôpitaux

soit +de
35 000 places

13 centrales
photovoltaïques



SOMMAIRE

1. La finance durable au sein du Crédit Mutuel Arkéa	6
2. Les émissions Social & Green Bonds du Crédit Mutuel Arkéa	8
2.1. Les émissions de Social Bonds	8
2.2. L'émission de Green Bond	8
3. Allocation des montants levés	9
3.1. Catégories d'actifs éligibles	10
3.2. Processus de sélection et de validation des prêts éligibles	11
3.3. Catégories d'actifs éligibles par émission	11
3.4. Synthèse de l'allocation des montants levés à l'émission	11
3.5. Focus par émission	15
4. Indicateurs d'impact	20
4.1. Chiffres clés	20
4.2. Données d'impact par catégorie d'actifs éligibles et par émission	21
5. Méthodologie	35
5.1. Précisions générales	35
5.2. Prêts éligibles à un Social Bond	36
5.3. Prêts éligibles à un Green Bond	38
6. Avertissement	39
7. Annexe	40
Contacts	47

1. LA FINANCE DURABLE AU SEIN DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

Par sa nature coopérative, au plus proche des enjeux de ses sociétaires et clients, **le Crédit Mutuel Arkéa place la notion de responsabilité au cœur de sa stratégie.**

Après avoir formalisé sa Raison d'être en 2019, texte fondateur qui fixe le cap sur le temps long, le groupe s'est doté le 3 mars 2020 de **cinq engagements** visant à guider concrètement la transformation de ses métiers et de ses pratiques au service de cette Raison d'être. Construits de manière participative, tout comme l'avait été la Raison d'être, ces cinq engagements trouvent une traduction concrète avec le plan stratégique Transitions 2024. Le premier de ces engagements, ***"Nos décisions visent un impact environnemental et territorial positif"***, signifie que le Crédit Mutuel Arkéa oriente son modèle d'affaires pour **agir en faveur de la transition environnementale et de la valorisation du dynamisme de la vie locale**. Son rôle est d'être aux côtés de ses clients pour les aider à préparer ces transitions et les accompagner dans la transformation de leur modèle économique vers un progrès durable, avec l'objectif de contribuer ainsi à leur pérennité économique.

Le Crédit Mutuel Arkéa continue ainsi de faire évoluer son offre de produits et services, mais également ses process de financement et d'investissement, convaincu de longue date que **c'est à travers ses financements et ses investissements que le groupe a le plus d'effet de levier pour soutenir la réussite de ces transitions.**

Quelques initiatives récentes illustrent cet engagement :

- En février 2020, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a lancé **le prêt à impact, appelé "PACT"**, qui permet aux PME et ETI de conjuguer performances financières et extra-financières. Il prévoit une bonification jusqu'à -20 % des frais financiers si l'emprunteur améliore ses performances ESG (environnement, social et gouvernance) selon des critères prédéterminés. A fin 2020, le dispositif PACT avait déjà convaincu une vingtaine d'acteurs économiques publics et privés pour un total de 135 M€, auxquels sont venus s'ajouter de nouveaux acteurs début 2021, tels que la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole.
- Début 2021, Arkéa Capital a lancé **le fonds Breizh Ma Bro**, fonds régional pour la relance et le développement de l'économie en Région Bretagne et Loire-Atlantique, avec la Financière d'Orion. Ses trois objectifs sont de soutenir les PME et ETI régionales, de favoriser le maintien des centres de décision en région et d'encourager la création d'emplois. Breizh Ma Bro fait partie des premiers fonds à avoir obtenu le label Relance.



Ces nouvelles actions renforcent un accompagnement déjà fort des **territoires** et de leurs acteurs face à ces enjeux sociaux et sociétaux, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU :



L'accès au logement étant une préoccupation majeure de ses clients, le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix de contribuer à cet enjeu via des interventions de différentes natures, qui vont au-delà des financements immobiliers. Depuis début 2018, plusieurs grandes métropoles bretonnes, en concertation avec les acteurs du logement social, ont décidé, pour faciliter l'accès à la propriété dans les zones très tendues, d'utiliser un nouveau dispositif : l'Organisme Foncier Solidaire (OFS) et le Bail Réel et Solidaire. Le Crédit Mutuel de Bretagne est le premier établissement à avoir adapté son offre de financement et formé ses collaborateurs pour financer ces projets dans de bonnes conditions. De son côté, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a fait de l'accompagnement du secteur du logement l'une de ses priorités. Elle intervient auprès de plus des deux tiers des bailleurs sociaux de plus de 10 000 logements. Depuis 2010, elle a financé les acteurs publics pour plus de 10 Md€.



Dans le domaine de **la santé publique**, le Crédit Mutuel Arkéa finance les CHU et principaux centres hospitaliers de Bretagne, ainsi que de plusieurs régions françaises. Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels accompagne plus de 100 établissements du secteur sanitaire ou médico-social, pour un total de 164 M€ de financements en 2020.



Dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale, **les dispositifs de solidarité** du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ont évolué en 2020 pour apporter de nouvelles réponses aux besoins des clients financièrement fragilisés. Près de 970 000 € de dons ont permis aux foyers aidés d'assainir leur situation financière. Suravenir Assurances a fait le choix de soutenir concrètement ses assurés les plus touchés par la crise du coronavirus en reversant une partie des cotisations perçues. Ce sont au total plus de 3,5 M€ qui ont été reversés en 2020 aux clients.



Dans le domaine de **la transition environnementale**, le Crédit Mutuel Arkéa poursuit également son action en faveur de l'accompagnement de ses clients :



Le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest proposent une gamme de prêts pour financer **les travaux de rénovation énergétique** de leurs clients particuliers : le prêt réglementé Éco-prêt à taux zéro et le prêt Environnement. Ce dernier offre des conditions de prêt privilégiées pour financer les équipements qui permettent des économies d'énergie. Depuis 2019, les deux fédérations proposent également des conditions de prêt avantageuses aux futurs propriétaires de **véhicules écologiques**.



Pour accompagner **les projets des agriculteurs en faveur de la transition énergétique**, le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest proposent deux prêts permettant le financement des équipements de production d'énergie et d'efficacité énergétique : le prêt Environnement destiné à financer les bâtiments à haute performance énergétique, les travaux d'efficacité énergétique ainsi que les mises aux normes d'élevage, et le prêt Agrinovéo destiné à financer les installations de production d'énergie renouvelable (méthanisation, cogénération, photovoltaïque...).



Enfin, en 2020, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a créé **une filière dédiée au financement de la transition environnementale**, qui vise notamment à accélérer et structurer le développement des financements territoriaux liés aux projets relatifs aux énergies renouvelables, à la rénovation et à l'efficacité énergétique.

2. LES ÉMISSIONS SOCIAL & GREEN BONDS DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

Les émissions obligataires sociales et vertes (Social & Green Bonds) s'inscrivent pleinement dans la stratégie ESG du Crédit Mutuel Arkéa, telle que définie dans le plan Transitions 2024, et qui vise à **accompagner les clients et territoires dans leurs projets de transition sociétale et environnementale**.

Le présent rapport se réfère aux émissions Social & Green Bonds réalisées par le Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 31 décembre 2020.

2.1. Les émissions de Social Bonds

Après **une émission inaugurale en 2019, pour un montant nominal de 500 M€**, le Crédit Mutuel Arkéa a réalisé **en 2020 une seconde émission publique de type Social Bond, pour un montant de 750 M€**. Réalisée lors de la crise sanitaire, cette émission obligataire présente une connotation "Covid-19" : son objectif est de **contribuer à atténuer les effets de la pandémie sur l'économie et la société françaises**.

2.2. L'émission de Green Bond

Le Crédit Mutuel Arkéa a conçu le produit "Sérénité Globe Décembre 2020", un placement structuré commercialisé **fin 2020** par les réseaux du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Ce produit d'épargne, éligible à l'assurance-vie et aux comptes titres ordinaires, repose sur une émission obligataire Green. Il s'agit de la **première émission Green Bond** réalisée par le Crédit Mutuel Arkéa. Les fonds levés, soit **un total de 8 M€**, visent à **refinancer des projets éligibles consacrés aux énergies renouvelables**.

En complément, la performance du produit s'apprécie selon l'évolution de l'indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5 %, indice composé de 40 entreprises de l'univers STOXX®, choisies comme étant les meilleures dans la mise en œuvre de politiques solides pour une gestion efficace de l'eau.

Les émissions Social et Green Bonds du Crédit Mutuel Arkéa (date de règlement antérieure au 31/12/2020)

Année d'émission	ISIN	Green/Social	Format	Nominal de l'émission (M€)	Date de règlement	Date d'échéance
2019	FR0013450822	Social	Senior Preferred	500	03/10/2019	03/10/2028
2020	FR0013517307	Social	Senior Non Preferred	750	11/06/2020	11/06/2029
2020	FR0013536919	Green	Senior Preferred	8	09/11/2020	07/01/2031
			TOTAL	1 258		

3. ALLOCATION DES MONTANTS LEVÉS

A date du présent rapport, les montants levés lors des émissions Social et Green Bonds réalisées par le Crédit Mutuel Arkéa ont été intégralement alloués :

	2019	2020	
	Emission Social Bond (FR0013450822)	Emission Social Bond (FR0013517307)	Emission Green Bond structurée (FR0013536919)
Proportion des montants levés déjà alloués à date	100 %	100 %	100 %
Part de refinancement	100 %	70 %	100 %
Part de nouveaux financements	0 %	30 %	0 %

NB : En ce qui concerne le Social Bond émis en 2020, la part de refinancement correspond aux prêts octroyés avant le 11/06/2020, date de valeur de l'obligation. La part de nouveaux financements correspond aux prêts octroyés après cette date.



3.1. Catégories d'actifs éligibles

Le "Green, Social and Sustainability Bond Framework" du Crédit Mutuel Arkéa ("le framework") définit l'utilisation des montants levés en section 4.1 :

- les montants levés par l'émission d'obligations vertes et sociales serviront à *"financer et/ou re-financer, tout ou partie des prêts à caractère vert ou social éligibles, à savoir les prêts et/ou investissements réalisés en France ou en Europe par le Crédit Mutuel Arkéa et/ou ses filiales jusqu'à 36 mois avant toute émission obligataire verte ou sociale et relevant des catégories de prêts à caractère vert ou social éligibles et respectant les critères d'éligibilité énumérés ci-dessous"* ;
- les catégories de prêts à caractère vert ou social éligibles ainsi que les critères d'éligibilité ont été revus en 2019 par le cabinet Vigeo Eiris dans le cadre des travaux réalisés pour l'émission d'une "Second Party Opinion" sur le framework.

Catégories d'actifs éligibles financées ou refinancées par les émissions de Social Bonds

(date de règlement antérieure au 31/12/2020)



Logement social

Prêts dédiés au financement de projets de logement social réglementé, incluant :

- Prêt d'Accession Sociale (PAS)
- Prêts aux bailleurs sociaux



Santé et soins

Prêts dédiés au financement de centres de soins médicaux, incluant :

- Hôpitaux publics
- Centres médicaux-sociaux tels que les établissements destinés aux personnes âgées



Education

Prêts dédiés au financement des établissements scolaires du primaire et du secondaire et aux établissements de formation professionnelle, incluant :

- Construction et/ou rénovation des bâtiments et locaux
- Programmes spécifiques, matériel pédagogique, mobilier et autre équipement



Développement économique territorial

Prêts dédiés au financement des activités de développement économique territorial des acteurs économiques locaux et/ou organismes d'intérêt public suivants :

- PME
- Collectivités locales
- Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) tels que les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)
- Associations
- Fondations et structures philanthropiques

Catégories d'actifs éligibles financées ou refinancées par les émissions de Green Bonds

(date de règlement antérieure au 31/12/2020)



Energies renouvelables

Prêts dédiés à l'acquisition, au développement, à l'exploitation et au décommissionnement d'activités relatives aux énergies renouvelables :

- Parcs éoliens (on-shore et off-shore)
- Centrales photovoltaïques
- Biomasse (émissions directes < 100gCO₂/kWh)
- Géothermie (émissions directes < 100gCO₂/kWh)

3.2. Processus de sélection et de validation des prêts éligibles

Les prêts éligibles ont été sélectionnés selon des procédures de sélection établies pour chacune des entités du Crédit Mutuel Arkéa concernées. L'éligibilité des prêts sélectionnés et financés/refinancés par les émissions Social et Green Bonds a fait l'objet d'une validation par le Comité Sustainable Bonds du Crédit Mutuel Arkéa, dont le rôle est défini à la section 4.2 du framework.

A noter que le processus de sélection comprend une recherche de controverse à partir d'un échantillon d'emprunteurs (personnes morales) dont les prêts ont été sélectionnés.

3.3. Catégories d'actifs éligibles par émission

(date de règlement antérieure au 31/12/2020)

Catégories d'actifs éligibles	2019	2020	
	Emission Social Bond (FR0013450822)	Emission Social Bond (FR0013517307)	Emission Green Bond structurée (FR0013536919)
Logement social	X		
Santé et soins	X	X	
Education	X		
Développement économique territorial		X	
Energies renouvelables			X

Comme mentionné en section 2.1, l'émission Social Bond réalisée en 2020, lors de la crise sanitaire, a notamment pour objectif de contribuer à atténuer les effets de la pandémie sur l'économie et la société françaises. Ainsi, les prêts au secteur de la Santé et soins et aux PME (catégorie "Développement économique territorial"), en première ligne face à la pandémie, représentent les deux catégories d'actifs éligibles sélectionnées pour être financées/refinancées par cette émission. Le processus de sélection de ces prêts est présenté en section 5, "Méthodologie", page 35.

3.4. Synthèse de l'allocation des montants levés à l'émission

Les fonds levés lors des émissions Social et Green Bonds ont été alloués de la manière suivante :

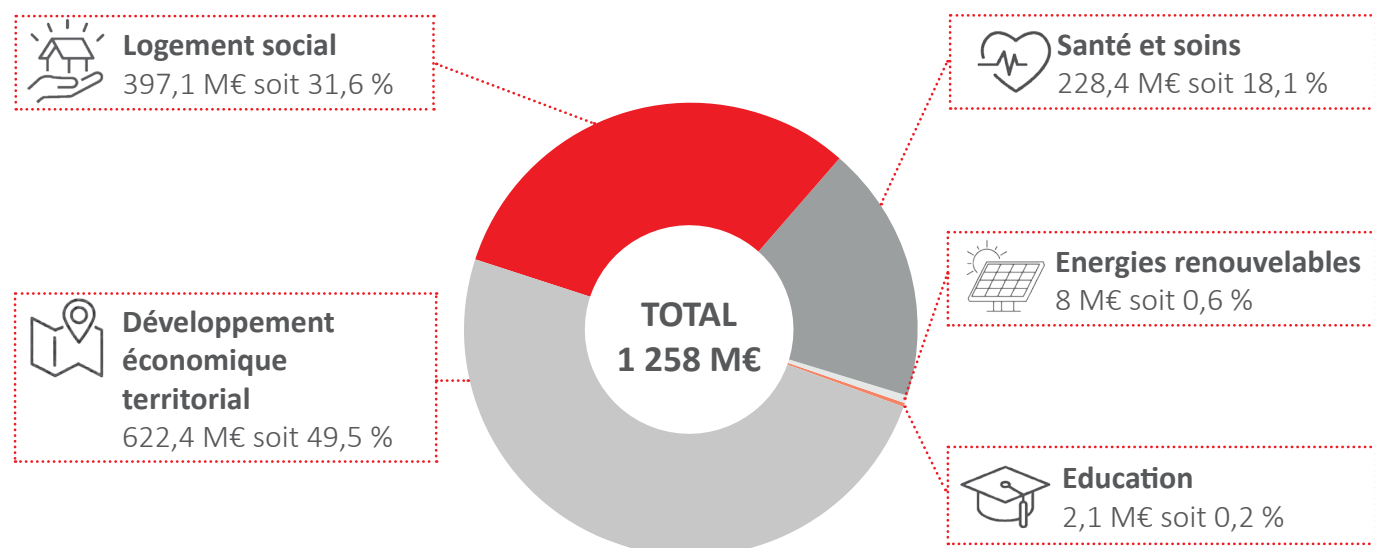
Par catégorie d'actifs éligibles

Catégories d'actifs éligibles	Nombre de prêts	Montants alloués (M€)	Montants alloués (%)
SOCIAL BOND			
Logement social	1 774	397,1	31,6
Santé et soins	680	228,4	18,1
Education	2	2,1	0,2
Développement économique territorial	4 791	622,4	49,5
Sous-total Social Bond	7 247	1 250	99,4
GREEN BOND			
Energies renouvelables	1	8	0,6
Sous-total Green Bond	1	8	0,6
TOTAL	7 248	1 258	100

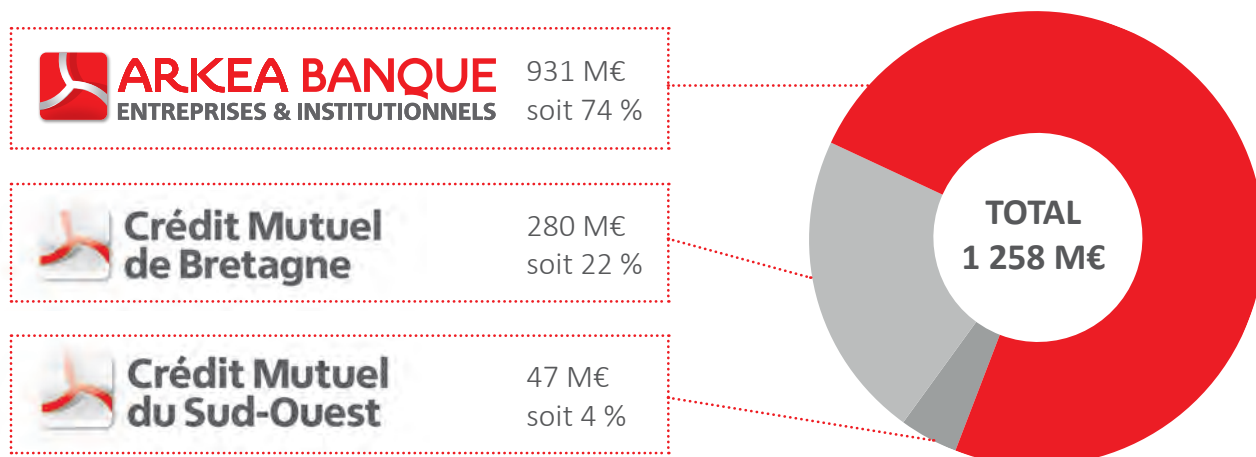
Par catégorie d'actifs éligibles et par émission

Année d'émission	ISIN	Green/Social	Catégorie d'actifs éligibles	Nombre de prêts	Montants alloués (M€)	Montants alloués (%)
2019	FR0013450822	Social	Logement social	1 774	397	79,4
			Santé et soins	14	101	20,2
			Education	2	2	0,4
			Sous-total	1 790	500	100
2020	FR0013517307	Social	Développement économique territorial	4 791	622	82,9
			Santé et soins	666	128	17,1
			Sous-total	5 457	750	100
2020	FR0013536919	Green	Energies renouvelables	1	8	100
			Sous-total	1	8	100
			TOTAL	7 248	1 258	100

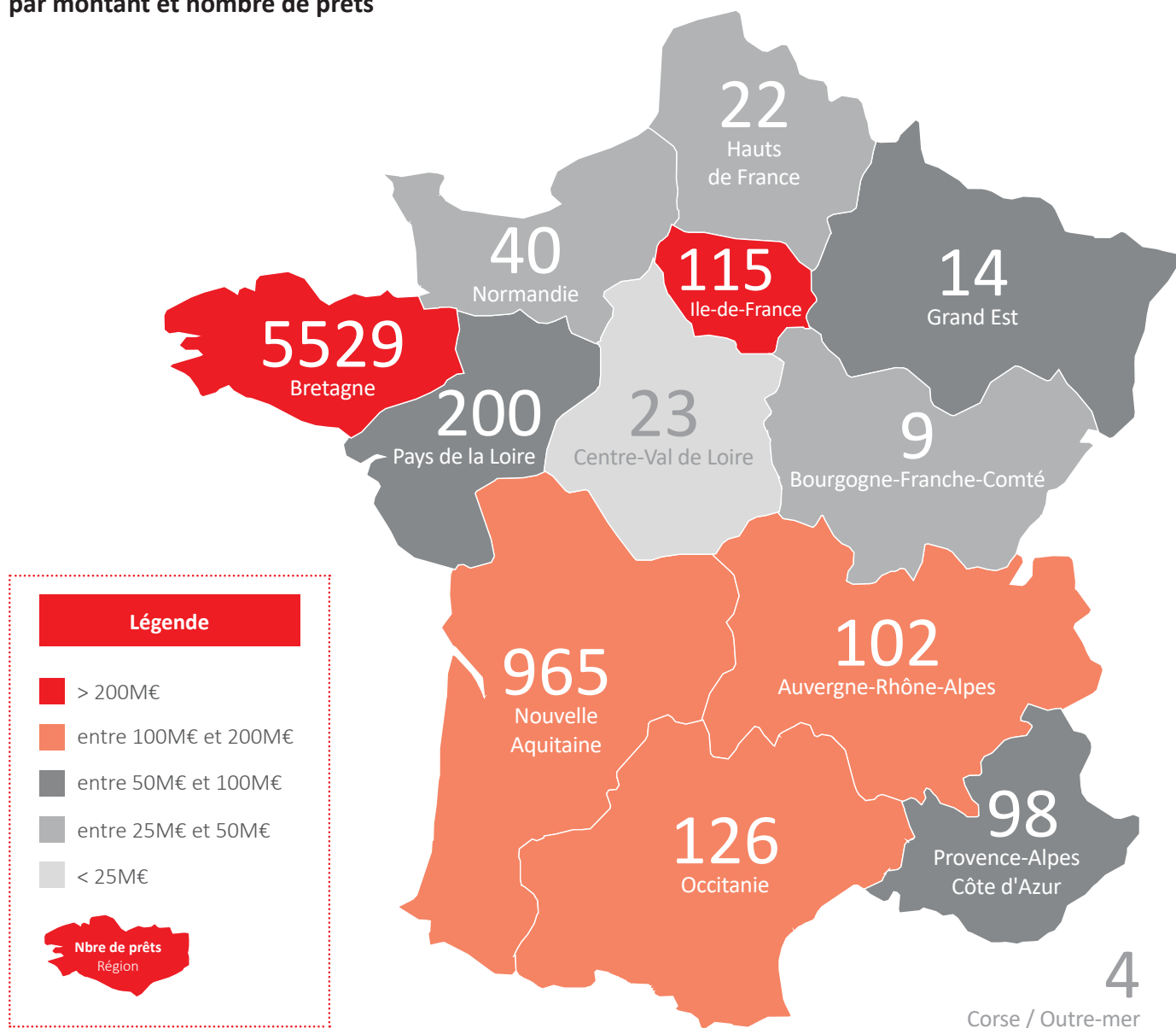
Répartition des montants alloués par catégorie d'actifs éligibles



Répartition des montants alloués par entité prêteuse



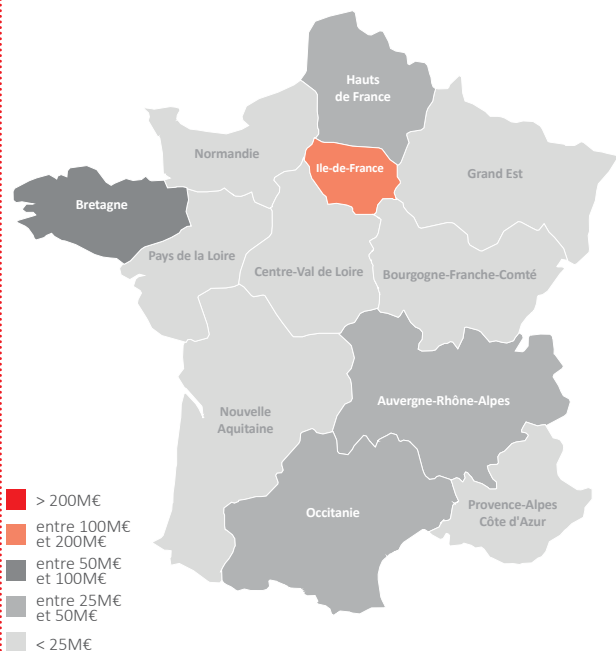
Répartition géographique des prêts financés/refinancés par les émissions Social Bonds par montant et nombre de prêts



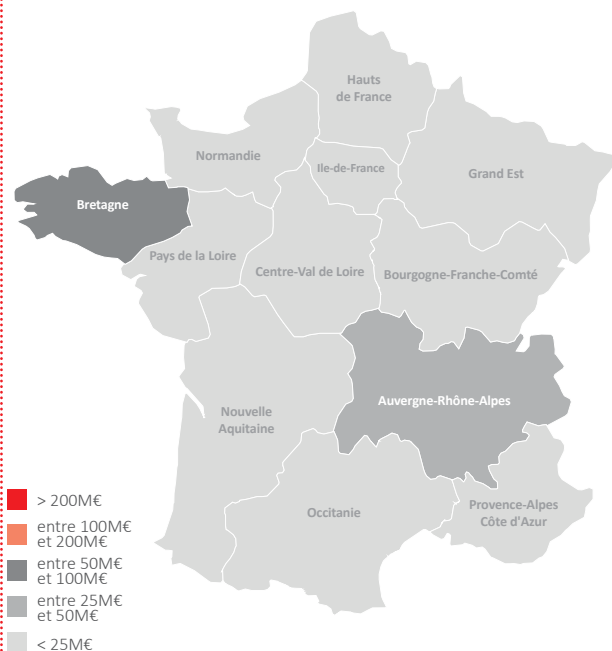
Répartition géographique des prêts financés/refinancés par les émissions Social et Green Bonds par catégorie d'actifs éligibles



Logement social



Santé et soins



Education

Les prêts refinancés par le Social Bond émis en 2019 concernant la construction et la rénovation de bâtiments et locaux situés en **Nouvelle-Aquitaine**, des programmes spécifiques, l'achat de matériel pédagogique ou de mobilier.



Energies renouvelables

Les 13 centrales photovoltaïques refinancées par l'émission Green Bond réalisée en 2020 sont situées dans les régions **Nouvelle-Aquitaine** et **Provence-Alpes-Côte-d'Azur**.



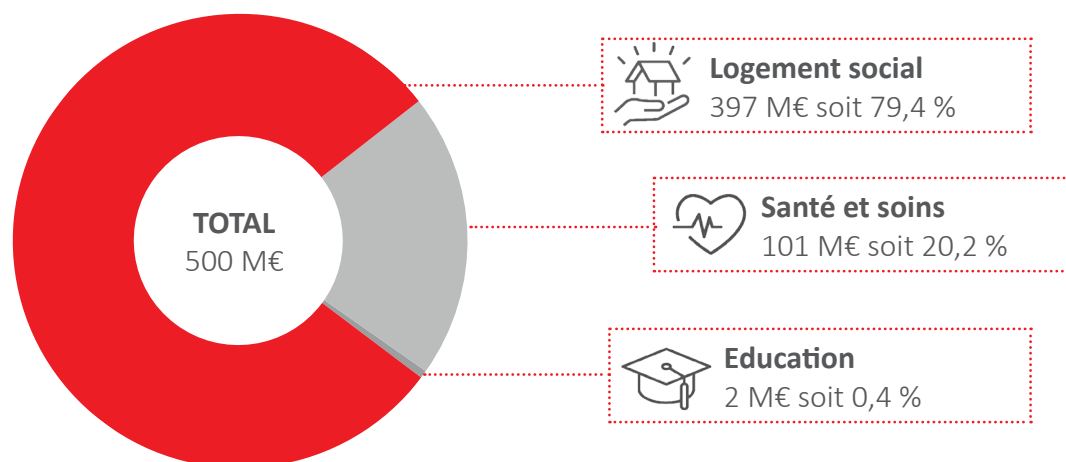
Développement économique territorial



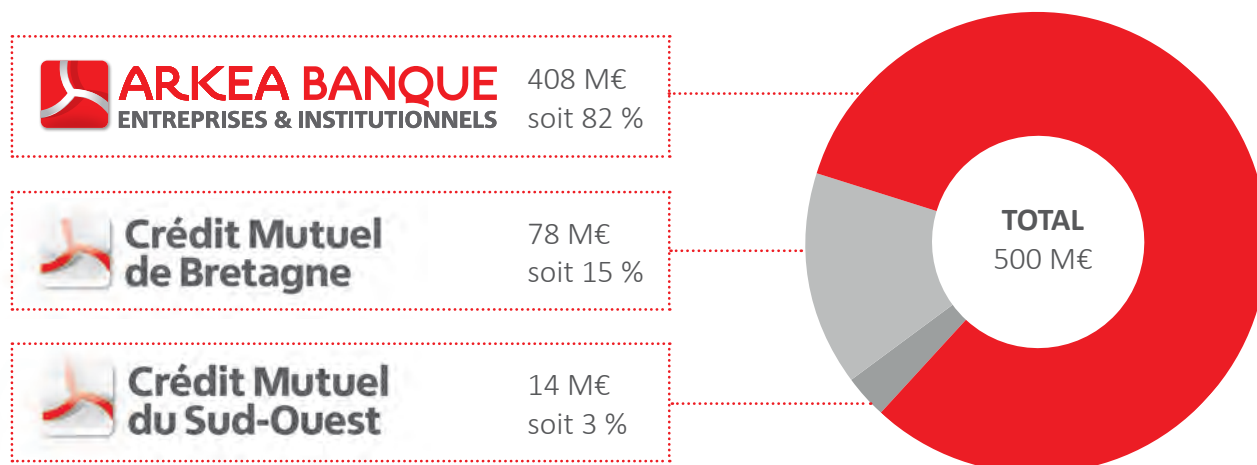
3.5. Focus par émission

Emission Social Bond 2019 (FR0013450822)

Répartition des montants alloués par catégorie d'actifs éligibles



Répartition des prêts refinancés par entité prêteuse



Allocation par type d'emprunteur

Type d'emprunteur	Capital restant dû (€)	Nombre de prêts
Acteurs du logement social (offices publics de l'habitat et organismes privés d'habitat)	304 057 683	26
Autres acteurs du logement social	12 500 000	1
Particuliers (PAS)	88 881 126	1 748
Hôpitaux	91 836 634	10
Autres établissements de santé	603 259	3
Enseignement scolaire	2 121 319	2
TOTAL Emission Social Bond 2019 (FR0013450822)	500 000 020	1 790

Informations complémentaires concernant l'allocation des fonds levés par l'émission Social Bond réalisée en 2019 (FR0013450822)

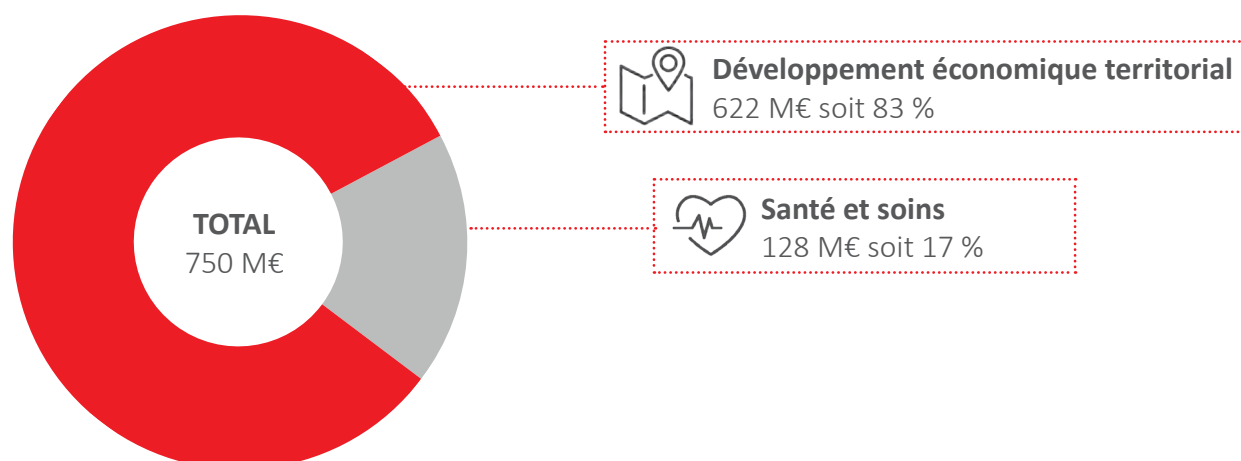
L'encours des prêts refinancés par le Social Bond émis en 2019 a connu une érosion de 51 M€ (soit 10,2 %, cf. tableau ci-dessous), constatée au 31/12/2020, du fait de l'amortissement de ces prêts et de remboursements anticipés. A date du présent rapport, les encours de prêts relatifs aux catégories éligibles refinancées par le Social Bond sont suffisants pour compenser l'érosion constatée.

Entité prêteuse	Encours alloués en date de l'émission (M€)	Encours au 31/12/2020 (M€)
Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	408	367
Crédit Mutuel de Bretagne	78	69
Crédit Mutuel du Sud-Ouest	14	13
TOTAL Emission Social Bond 2019 (FR0013450822)	500	449

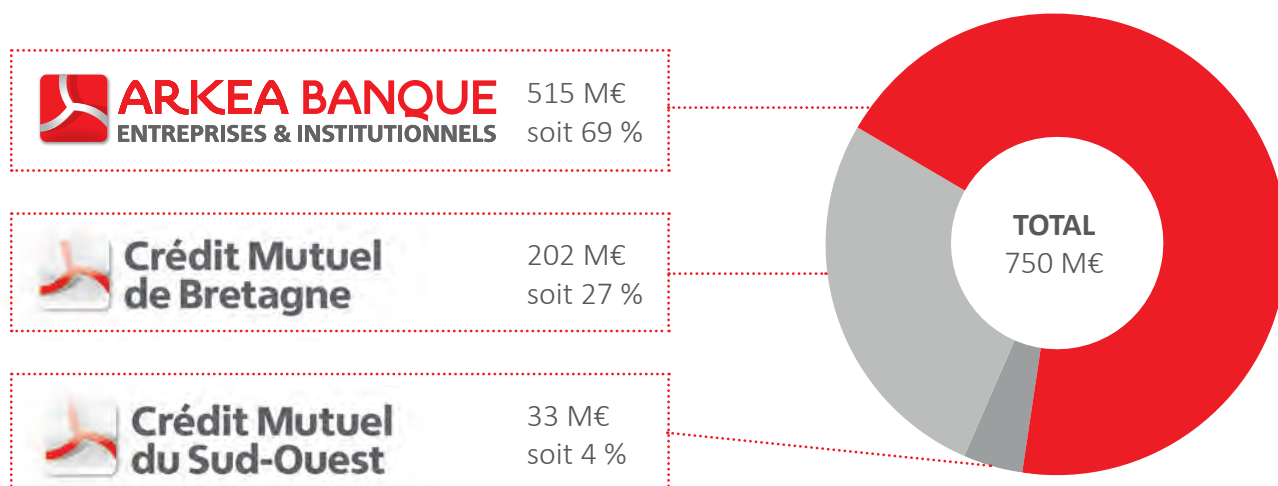


Emission Social Bond 2020 (FR0013517307)

Répartition des montants alloués par catégorie d'actifs éligibles



Répartition des prêts financés/refinancés par entité prêteuse



Allocation par type d'emprunteur

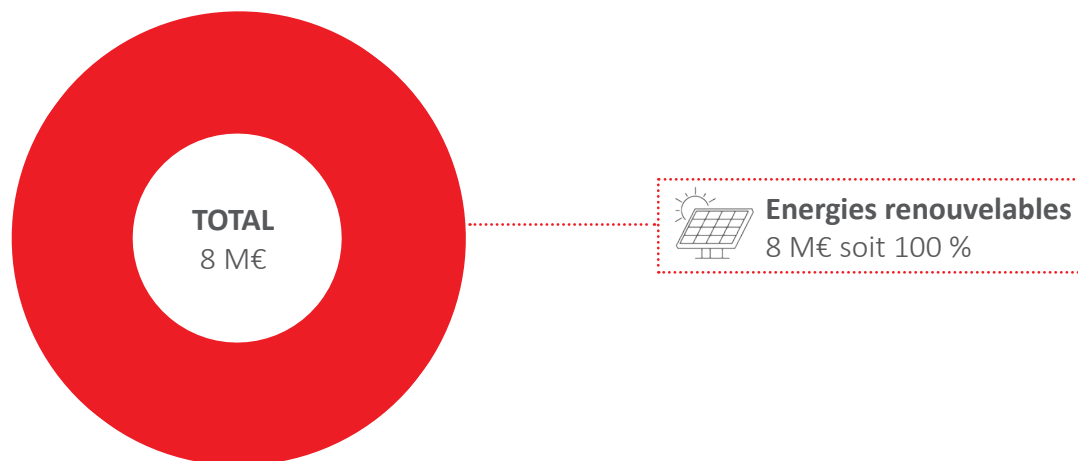
Type d'emprunteur	Capital restant dû (€)	Nombre de prêts
Hôpitaux	96 090 761	22
Laboratoires	19 840 122	18
EHPAD	784 670	2
Autres professionnels de santé	10 910 866	624
PME	622 373 800	4 791
TOTAL Emission Social Bond 2020 (FR0013517307)	750 000 219	5 457

Emission Green Bond 2020 (FR0013536919)

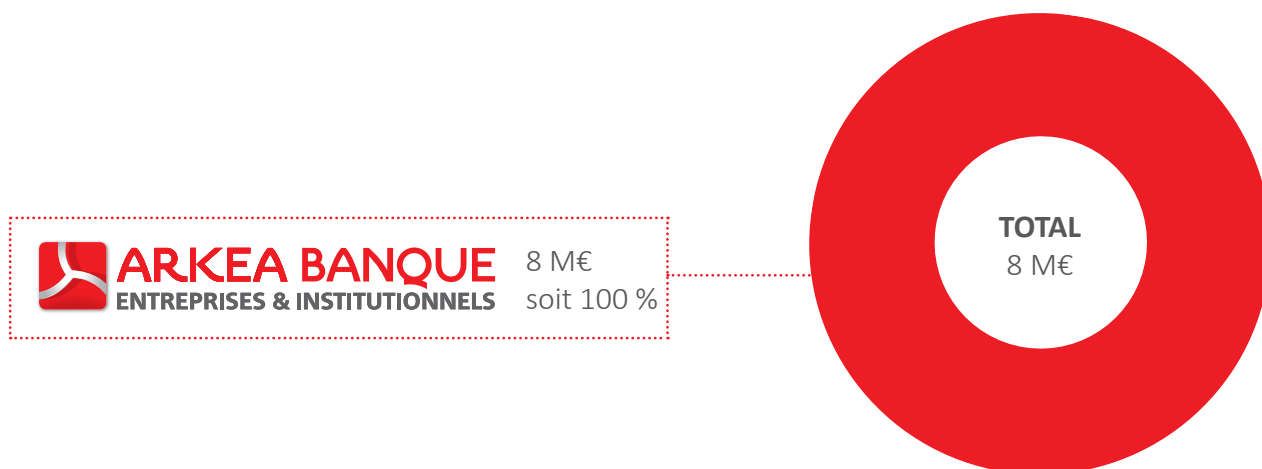
Le montant de l'émission de Green Bond structurée (8 M€), réalisée fin 2020 par le Crédit Mutuel Arkéa, a été alloué intégralement au refinancement partiel d'un prêt de 10 M€ octroyé par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels à un acteur du développement de l'énergie solaire en France.

L'objet de ce prêt est de refinancer un portefeuille de 13 centrales photovoltaïques mises en service en 2017 et 2018 dans les régions Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Répartition des montants alloués par catégorie d'actifs éligibles



Répartition des prêts refinancés par entité prêteuse



Allocation par type d'emprunteur

Type d'emprunteur	Catégorie d'actifs éligibles	Capital restant dû (€)	Nombre de prêts	Refinancement partiel (€)
Producteur d'électricité	Energies renouvelables <i>Centrales photovoltaïques</i>	8 823 167	1	8 000 000
TOTAL Emission Green Bond 2020 (FR0013536919)		8 823 167	1	8 000 000



4. INDICATEURS D'IMPACT

4.1. Chiffres clés

**2 500
personnes**

aux revenus
modestes ont pu
acquérir un logement



Cofinancement
d'établissements
de santé pour
une capacité totale
de **35 000 places**



**1 350
élèves**

ont pu bénéficier
des projets
d'éducation financés



**1 192
tonnes** d'émissions
de CO₂
évitées/an

+de

620 M€



de prêts accordés
à des PME

4.2. Données d'impact par catégorie d'actifs éligibles et par émission



Logement social

Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU



10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.



11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

Emission Social Bond 2019 (FR0013450822)

Prêts d'Accession Sociale (PAS)¹

- **994 projets immobiliers** réalisés, financés par **1 748 prêts** (financement intégral) et bénéficiant à **2 500 personnes**
- En moyenne, **2,5 personnes** occupent les logements concernés
- Ces projets immobiliers sont répartis sur **24 départements** et **6 régions françaises**

Prêts aux bailleurs sociaux

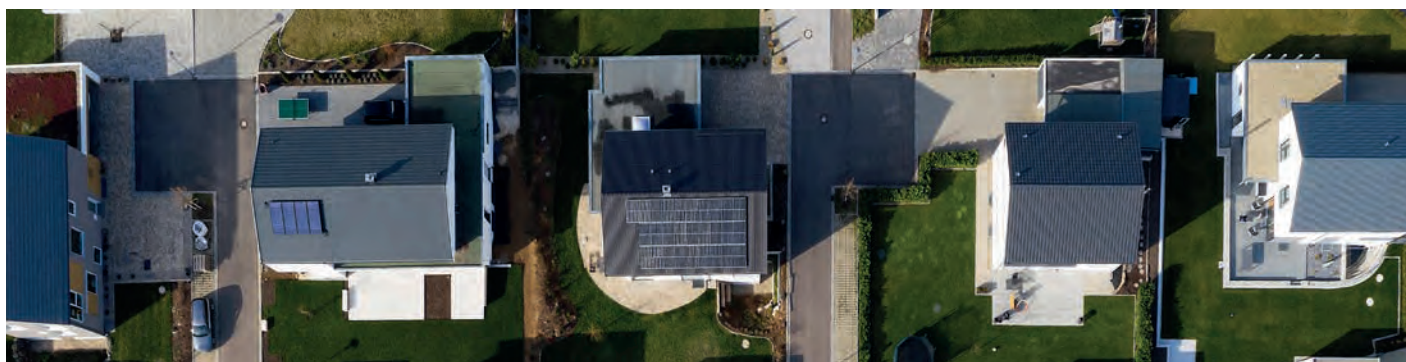
Participations majoritaires¹
au financement intégral :

- **11 275 bénéficiaires**
- **4 902 logements**

Participations minoritaires¹
au financement intégral :

- **21 776 bénéficiaires**
- **9 468 logements**

¹ cf. Méthodologie, page 35.





Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU



4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.

Emission Social Bond 2019 (FR0013450822)

Financement intégral de **la construction et/ou le réaménagement de bâtiments et locaux scolaires**

Création de nouvelles **salles de classe** pour **accueillir plus de 100 élèves supplémentaires d'ici 3 ans** dans un établissement scolaire comptant 389 élèves (enseignement primaire).

Financement intégral de **programmes spécifiques, matériel pédagogique, mobilier et autre équipement pour établissements scolaires**

Création d'une nouvelle **salle de sport** dans un établissement scolaire et d'un nouveau **Centre de Documentation et d'Information** dans un collège/lycée comptant 1 250 élèves.





Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU



3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.

Emission Social Bond 2019 (FR0013450822)

Hôpitaux publics

Participations majoritaires¹ à des constructions ou rénovations :

- Création d'une crèche pour le personnel soignant comptant **59 berceaux**, consécutive à l'agrandissement d'un hôpital
- Création d'un **institut de formation pour infirmières**
- Création d'un **institut de formation pour aide-soignantes**

Participations minoritaires¹ à des constructions ou rénovations :

- Construction d'un nouvel établissement hospitalier intercommunal pouvant accueillir **317 patients supplémentaires**
- Rénovation d'un hôpital pour permettre l'accueil de **642 nouveaux patients**
- Réaménagement d'un hôpital accueillant **1 693 patients supplémentaires**

Participations minoritaires¹ à des budgets d'investissement :

- Pour **un hôpital de 1 315 lits**
- Pour **un hôpital de 2 542 lits**

¹ cf. Méthodologie, page 35.

Financement intégral de centres médicaux-sociaux tels que les établissements destinés aux personnes âgées

- **Construction d'un EHPAD** permettant l'accueil de **100 personnes**
- **Construction d'un hôpital psychiatrique** permettant l'accueil de **300 patients**
- **Achat de lits médicalisés, de chariots-douche et de lève-personnes** permettant d'accueillir des patients handicapés supplémentaires
- **Rénovation et agrandissement des locaux d'une association accueillant des enfants autistes** permettant d'augmenter sa capacité d'accueil de 40 %
- **Achat et rénovation d'un bâtiment** permettant d'accueillir des patients handicapés supplémentaires



Professionnels de santé

11,7 M€ de prêts aux professionnels de santé octroyés par le Crédit Mutuel de Bretagne et par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest après le 30/06/2019¹

- Prêts sélectionnés dont l'objet est susceptible d'avoir le plus d'impact positif dans la lutte contre la crise sanitaire. A ce titre, il s'agit principalement de prêts dont l'objet est de financer l'achat d'équipement, d'outillage et de matériels roulant.

Type d'emprunteur	Nombre de prêts	Capital restant dû au 31/12/2020 (€)
Médecins généralistes	98	1 414 667
Activités chirurgicales	14	318 719
Activités des infirmiers et des sages-femmes	402	5 941 405
Activités hospitalières	1	155 494
Ambulances	108	2 690 581
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	1	21 606
Laboratoires d'analyses médicales	12	1 175 924
TOTAL	636	11 718 396

Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

- **Création d'un nouvel EPHAD de 120 places** et développement d'une offre de soins alternative à l'entrée en EPHAD (60 places) au sein d'un groupe hospitalier
- **Financement minoritaire¹ pour le rachat** du fonds de commerce d'une **maison de retraite d'une capacité de 80 places** (+20 places de jour)

Laboratoires

- **Financement total de 18,6 M€ accordé à deux laboratoires pharmaceutiques dont 7,2 M€ de financement pour le regroupement de plusieurs laboratoires** en Bretagne et en Normandie, qui effectuent des tests de dépistage du Covid-19.

¹ cf. Méthodologie, page 35.

Hôpitaux publics

Participations majoritaires¹ au financement de 9 projets concernant 9 hôpitaux d'une capacité totale de 10 572 patients : 36,2 M€

- Travaux et équipements dans le cadre de **projets de rénovation**
- Travaux de **réhabilitation** et de **modernisation** des équipements
- Réhabilitation des structures d'un **pôle psychiatrique** de l'enfant et de l'adolescent et rénovation d'une **maison d'accueil spécialisée**
- Investissements courants pour maintenir la **qualité de prise en charge des patients**
- Modernisation d'un **laboratoire d'analyse**
- **Rénovation complète** et **extension des salles de naissance** d'un Centre Hospitalier

Participations minoritaires¹ au financement de 13 projets concernant 11 hôpitaux d'une capacité totale de 18 121 patients : 59,9 M€

- Travaux de **mise aux normes électriques** et de sécurité **d'un hôpital**
- Création d'un **parking de 320 places** supplémentaires pour un hôpital
- Extension et **réhabilitation d'un hôpital**, création d'un **centre de consultation** médico-chirurgicale pluridisciplinaire
- Travaux de **rénovation**, mise en **sécurité** réglementaire sur l'ensemble **d'un Centre Hospitalier Universitaire**, renouvellement d'équipement et du système d'information
- Construction d'un **institut médico-éducatif d'une capacité de 77 places**
- Rénovation et extension d'un **institut de formation des infirmiers**
- **Modernisation de deux unités de psychiatrie**

¹ cf. Méthodologie, page 35.





Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU



1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.



8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.



10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Emission Social Bond 2020 (FR0013517307)

Au-delà de contribuer au développement économique territorial, en cohérence avec le projet Transitions 2024 du Crédit Mutuel Arkéa, un des objectifs de l'émission Social Bond réalisée en 2020 est de maintenir un accompagnement soutenu des PME au plus fort de la crise économique et sanitaire résultant de la pandémie de Covid-19. A cet effet, la sélection d'actifs éligibles de catégorie "Développement économique territorial", pour un total de plus de 622 M€, comprend :

PME classifiées "Covid 19" (PME "CV 19")

458 M€ de prêts refinancés ou financés¹

¹ cf. Méthodologie, page 35.

PME non classifiées "Covid 19" (PME "hors CV 19")

164 M€ de prêts refinancés ou financés¹

¹ cf. Méthodologie, page 35.



Répartition des prêts aux PME par entité prêteuse : distinction entre Prêts Garantis par l'Etat (PGE) et autres prêts

Les PGE accordés bénéficient d'une garantie de l'Etat à hauteur de 90 %. Le montant retenu pour établir la sélection d'actifs éligibles au refinancement par le Social Bond émis en 2020 correspond au montant non garanti par l'Etat, soit 10 % du capital restant dû.

Données au 31/12/2020		Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	Crédit Mutuel de Bretagne	Crédit Mutuel du Sud-Ouest	TOTAL
PGE	Nombre de prêts	389	809	209	1 407
	Capital restant dû des prêts (€)	278 180 744	145 196 356	41 460 700	464 837 800
	Montant non-garanti par l'Etat (10 % du PGE), retenu pour la sélection	27 818 074	14 519 636	4 146 070	46 483 780
Autres prêts aux PME	Nombre de prêts	614	2 448	322	3 384
	Capital restant dû des prêts (€)	370 911 995	177 780 898	27 197 127	575 890 020
TOTAL	Nombres de prêts aux PME	1 003	3 257	531	4 791
	Capital restant dû des prêts (€)	398 730 069	192 300 534	31 343 197	622 373 800

Répartition des prêts aux PME par section NAF (nomenclature d'activités française)

Section NAF	Capital restant dû au 31/12/2020 (€)	Part des prêts aux PME sélectionnés	Section NAF	Capital restant dû au 31/12/2020 (€)	Part des prêts aux PME sélectionnés
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	120 932 846	19,40 %	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	11 985 324	1,90 %
Activités immobilières	117 784 116	18,90 %	Activités financières et d'assurance	8 853 697	1,40 %
Industries manufacturières	92 670 368	14,90 %	Arts, spectacles et activités récréatives	7 522 699	1,20 %
Hébergement et restauration	67 267 379	10,80 %	Agriculture, sylviculture et pêche	5 212 299	0,80 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	41 759 704	6,70 %	Autres activités de service	3 904 905	0,60 %
Transport et entreposage	40 903 683	6,60 %	Industries extractives	3 546 941	0,60 %
Construction	38 049 131	6,10 %	Santé humaine et actions sociales	3 166 425	0,50 %
Activités de services administratifs et de soutien	33 581 810	5,40 %	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2 990 030	0,50 %
Information et communication	20 020 573	3,20 %	Enseignement	2 221 874	0,40 %
TOTAL			TOTAL		
			622 373 800 100,00 %		



Rencontre avec M. Louis DUCARRE, Président

Les Lavandières d'Aquitaine

Création de la société : 2016**Siège :** Blanquefort, Gironde**Implantations :** Gironde et Charente-Maritime**Activité :** Blanchisserie pour une clientèle de professionnels composée de restaurants, hôtels, conciergeries, chambres d'hôtes...**Effectif :** 14 collaborateurs**Entité prêteuse :** Crédit Mutuel du Sud-Ouest**Catégorie d'actifs éligibles concernée :** Développement économique territorial (financement des PME)**Financements octroyés :**

- Prêt Garanti par l'Etat (avril 2020) 150 K€
- Prêt revitalisation (sept. 2020) 37,5 K€

Emission obligataire concernée : Social Bond 2020**ISIN :** FR0013517307

En raison de la crise sanitaire, l'activité de la blanchisserie Les Lavandières d'Aquitaine a été fortement perturbée. La fermeture imposée des hôtels et restaurants dès le 17 mars 2020 a contraint la société à une fermeture partielle, faute d'activité. Les prévisions de chiffre d'affaires 2020 ont été revues à la baisse, celui-ci atteignant finalement 530 K€, soit une baisse de près de 30 % comparée à 2019 (750 K€).

Adaptation et résilience

Malgré ce contexte difficile, Louis Ducarre, Président de la société, peut se féliciter d'être parvenu à maintenir les emplois. Dès avril 2020, pour pallier le manque d'activité et contribuer à l'effort de lutte contre la pandémie, Les Lavandières d'Aquitaine se sont lancées dans le négoce de masques textiles, avec l'appui de fournisseurs habituels (situés dans les Hauts-de-France), de masques à usage unique ainsi que de gel hydro-alcoolique.

La société a également noué un partenariat avec un entrepreneur du Pays Basque pour la conception et la vente de distributeurs de gel à pédale.

« Le PGE souscrit auprès du Crédit Mutuel du Sud-Ouest nous a permis de disposer de la trésorerie nécessaire pour lancer la nouvelle activité de négoce »

Ventes réalisées :

2 tonnes
de gel hydro-alcoolique



50
distributeurs de gel à pédale

8 000
masques textiles



80 000
masques à usage unique

Projection positive

A l'issue du confinement, de nouveaux clients ont signé des contrats de blanchisserie.

Aujourd'hui, une nouvelle activité de négoce de lessive biologique est née à destination des particuliers. Cette offre a vocation à être distribuée en grande surface. Louis Ducarre est optimiste et

mise sur une reprise de l'activité dans les prochains mois.

Le Président poursuit ses investissements dans du matériel industriel, avec l'appui du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, via un prêt de revitalisation,

et envisage même 4 à 5 recrutements en 2021 si l'activité reprend comme anticipé.

« Notre objectif pour 2022 est de retrouver le rythme de développement d'avant 2020 et d'effacer complètement les effets de la crise »

Louis Ducarre,
Président des Lavandières d'Aquitaine





Rencontre avec M. Joël GOURMELON, Directeur Général

Protect'me

Création de la société : 2020**Siège :** Ploudaniel, Finistère**Implantation :** Bretagne**Activité :** Fabrication et commercialisation de masques à usage unique**Effectif :** 5 collaborateurs**Entité prêteuse :** Crédit Mutuel de Bretagne**Catégorie d'actifs éligibles concernée :** Développement économique territorial (financement des PME)**Financements octroyés :**

- Prêt "La vie d'ici" (octobre 2020) 250 K€

Emission obligatoire concernée : Social Bond 2020**ISIN :** FR0013517307

Chiffres clés :

22 000
masques
produits/jour



500 000
masques
produits/mois



85 %
des ventes réalisées
en Bretagne

Protect'Me est née en 2020, dans le contexte de crise sanitaire. Déjà très actif au sein du monde économique de la pointe bretonne, avec plusieurs sociétés à son actif, Joël Gourmelon se lance dans la fabrication et la commercialisation de masques. Une activité qu'il ne connaît pas, mais qui répond aux fortes attentes des citoyens du fait de la pénurie de masques constatée en France et de l'absence de fabricants. Avec le prêt accordé par le Crédit Mutuel de Bretagne, il finance une machine pour fabriquer les masques, l'adaptation des locaux, l'achat de bobines, les dépenses de marketing et de communication.

« Nous avons noué de nombreux partenariats avec la grande distribution et de grosses sociétés implantées en Bretagne nous passent des commandes importantes »

Joël GOURMELON

Directeur Général de Protect'me

Un produit qualitatif

Sous la marque "Diwall" qui signifie "Protection" en breton, naît donc un masque à usage unique de type 2 de qualité supérieure, avec une filtration élevée (98 %), un plus grand confort et une couleur différente du masque classique. Ce positionnement original rencontre un véritable succès, notamment en Bretagne, où s'écoulent 85 % des masques fabriqués.

Pour la suite, les ambitions sont fortes : passer de 500 000 à 1 million de masques fabriqués par mois et développer la personnalisation des masques "Diwall". La diversification de ses activités, dans une période de crise sanitaire et économique, a permis à Joël Gourmelon de préserver l'emploi au sein de ses sociétés et de mettre en œuvre d'autres projets, notamment dans le domaine de l'organisation de séminaires en Finistère.



PROTECT' ME
La sécurité pour tous





Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU



7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.



13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Emission Green Bond structurée 2020 (FR0013536919)

L'impact calculé pour le prêt refinancé par le Green Bond émis en 2020 concerne la quote-part des émissions de CO₂ évitées annuellement par la production des centrales photovoltaïques refinancées par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

La méthodologie utilisée pour ce calcul est détaillée en section 5, "Méthodologie", page 35.

Nombre de centrales photovoltaïques refinancées	13
Date de mise en service des centrales	2017 : 1 centrale
	2018 : 12 centrales
Technologie	Mono/Polycristallin
Puissance totale des centrales	121,75 MWc
Production totale des centrales	152,5 GWh
Quote-part financement Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	11,33 %
Gain de CO ₂ unitaire par kwh produit (gCO ₂ /kWh)	69
Gain de CO ₂ annuel (tCO ₂ /an)	10 523
Quote-part Crédit Mutuel Arkéa (tCO ₂ /an)	1 192



5. MÉTHODOLOGIE

5.1. Précisions générales

Refinancement / financement

Les prêts dits “refinancés” correspondent aux prêts dont la date d’octroi est antérieure à la date de règlement/livraison de l’émission obligataire. Les prêts dits “financés” correspondent aux prêts dont la date d’octroi est postérieure à la date de règlement/livraison de l’émission obligataire. Pour l’obligation sociale émise en 2019 (FR0013450822) et l’émission Green Bond structurée émise en 2020 (FR0013536919), 100 % des prêts éligibles ont été refinancés. Pour l’obligation sociale émise en 2020 (FR0013517307), les prêts refinancés sont ceux dont la date de souscription est antérieure au 11 juin 2020, date de valeur de l’obligation ; les prêts financés sont ceux postérieurs à cette date.

Données d’impact

Les données d’impact présentées sont celles indiquées lors de la mise en œuvre du financement : des évolutions ont pu intervenir depuis et entraîner une modification de ces données par rapport au projet initial. Par exemple, dans le cadre du financement de projets d’habitat, le nombre de personnes composant le foyer a pu évoluer sans que l’organisme de crédit n’en ait connaissance.

Participations majoritaires et minoritaires

Les réseaux bancaires du Crédit Mutuel Arkéa (principalement Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Mutuel du Sud-Ouest et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels) interviennent collectivement avec d’autres acteurs du monde bancaire. Le Crédit Mutuel Arkéa permet ainsi “de faire levier” : en prêtant, il contribue à la réalisation du projet dans son ensemble.

La participation au financement du projet est définie comme majoritaire si les prêts octroyés par le Crédit Mutuel Arkéa dépassent 50 % du montant total du projet.



5.2. Prêts éligibles à un Social Bond



Logement social

Précisions relatives aux Prêts d'Accession Sociale (PAS)

Localisation du projet

La localisation du projet est déterminée par le code postal du logement.

Plafond

Les Prêts d'Accession Sociale sont des prêts immobiliers réglementés par l'Etat depuis 1993, favorisant l'accès à la propriété pour les familles aux revenus modestes.

Pour qu'un ménage puisse bénéficier du Prêt d'Accession Sociale, le total de ses revenus doit être inférieur à un plafond déterminé en fonction de l'emplacement du projet. La médiane du revenu plafond du foyer des PAS financés est de 42 000 euros : cf. <https://www.pret-accession-sociale.com/beneficiaires-pret-accession-sociale.html>

Le plafond de chacun des prêts a ainsi pu être défini pour déterminer le plafond médian des différents projets.

Nombre de personnes occupant le logement

Le nombre de personnes occupant le logement correspond au nombre réel moyen de personnes composant le foyer lors de la constitution du dossier de Prêt d'Accession Sociale. Ce nombre a pu évoluer entre la date de constitution du dossier et la date d'émission du Social Bond.

Précisions relatives aux prêts aux bailleurs sociaux

Le nombre de bénéficiaires des logements financés a été calculé en multipliant le nombre de logements financés par le nombre moyen d'occupants d'un logement en France (résidence principale) selon l'Insee.



Santé et soins

Le Social Bond émis en 2019 a permis de refinancer principalement des prêts octroyés par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels à des hôpitaux ainsi que des prêts octroyés par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest à des associations de soutien aux malades.

En ce qui concerne le Social Bond émis en 2020, seuls les prêts dont la date d'octroi est postérieure au 30 juin 2019, au plus proche du début de la pandémie de Covid-19, ont été sélectionnés. Une grande partie de l'encours financé/refinancé concerne des prêts à des hôpitaux octroyés par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

Pour les prêts octroyés par le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, une sélection par section NAF a été réalisée afin de retenir les professions de santé les plus impliquées dans la lutte contre la pandémie :

- Médecins généralistes,
- Activités chirurgicales,
- Activités des infirmiers et des sages-femmes,
- Activités hospitalières,
- Ambulances,
- Hébergement médicalisé pour personnes âgées,
- Laboratoires d'analyses médicales.

Seuls les prêts finançant directement l'activité de ces professions ont été retenus : achat d'équipement, de matériel roulant, de stock, financement du BFR, etc.



Education

Au-delà de la nature des projets financés, l'impact des prêts sélectionnés concerne la capacité d'accueil des établissements concernés.



Développement économique territorial

Petites et Moyennes Entreprises (PME)

Conformément à la définition de la Commission européenne, les PME correspondent aux entreprises dont l'effectif est inférieur à 250 salariés, et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 M€ ou dont le total bilan est inférieur à 43 M€. cf. https://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/sme-definition_en

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Les PGE sont des prêts mis en place par le Gouvernement français en réponse à la crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19 en 2020. Ces prêts sont distribués par les établissements bancaires français. Les prêts inclus dans la sélection d'actifs éligibles au refinancement par le Social Bond émis en 2020 par le Crédit Mutuel Arkéa sont garantis à hauteur de 90 % par l'Etat français. Seuls 10 % du nominal ont été pris en compte afin de constituer les encours éligibles au refinancement par le Social Bond émis en 2020.

Exclusion de certaines activités

Les prêts octroyés aux PME dont la section NAF correspond aux "Jeux d'argent et de hasard" ont été exclus de la sélection d'actifs éligibles. Il s'agit en effet d'un secteur d'activité que le Crédit Mutuel Arkéa ne souhaite pas inclure dans les actifs éligibles à une émission obligataire à caractère social. Les prêts octroyés à des PME dont la section NAF ne permet pas d'identifier clairement l'activité de la société ont également été exclus : il s'agit des activités des sociétés holdings, des sièges sociaux, la gestion de fonds, les fonds de placement et entités financières similaires.

Processus de sélection des prêts

PME classifiées "Covid 19" (PME "CV 19")

Dans une optique de gestion des risques, le Crédit Mutuel Arkéa a attribué une classification "Covid 19" aux entreprises ayant fait une demande de PGE et/ou une demande de moratoire sur leurs prêts en cours dans le cadre de la crise sanitaire.

Tous les prêts à ces PME "CV 19" (PGE, prêts en pause et autres prêts) ont été sélectionnés pour faire partie du gisement potentiellement éligible, en tenant compte d'une date d'octroi postérieure au 1^{er} janvier 2018 afin de respecter la "lookback period" de 36 mois. Les prêts finalement sélectionnés pour faire partie de l'encours d'actifs éligibles financés/refinancés par le Social Bond émis en 2020 sont ceux qui ont été octroyés le plus récemment.

PME non classifiées "Covid 19" (PME "hors CV 19")

Des prêts à des PME qui ne se sont pas vues attribuer une classification "Covid 19" ont également été sélectionnés pour faire partie de l'encours d'actifs éligibles, dès lors que leur date d'octroi est postérieure au 1^{er} mars 2020, début de la crise sanitaire en France.

5.3. Prêts éligibles à un Green Bond



Energies renouvelables

Gain de CO₂ unitaire par kwh produit (gCO₂/kWh)

Il s'agit de la différence entre le facteur émission ACV (Analyse de Cycle de Vie) de la technologie financée et le contenu carbone du scénario de référence.

Le facteur d'émission ACV retenu par le Crédit Mutuel Arkéa correspond au facteur d'émission relatif à l'électricité photovoltaïque pour la France, soit 55 gCO₂e par kWh, selon les données publiées par l'ADEME.

cf. https://www.bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?renouvelable.htm

Le scénario de référence retenu est le "France IFI Harmonized Framework", élaboré par l'UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change) et recommandé par les Green Bond Principles et l'EIB (European Investment Bank). Ce scénario implique un facteur d'émission de 124,43 gCO₂/kWh pour la France.

Gain de CO₂ annuel (tCO₂/an)

Il s'agit du produit, exprimé en tonne de CO₂ par an, du gain de CO₂ unitaire par kwh produit (gCO₂/kWh) et de la production (en GWh) de l'ensemble des centrales concernées.

Quote-part Crédit Mutuel Arkéa (tCO₂/an)

Il s'agit du produit du gain de CO₂ annuel (tCO₂/an) et de la part du montant total du projet financée par le Crédit Mutuel Arkéa.



6. AVERTISSEMENT

Ce rapport a été préparé et est distribué par le Crédit Mutuel Arkéa (la “Société” ou “Crédit Mutuel Arkéa”) à titre d’information uniquement et ne constitue ni ne relève d’aucune façon d’une recommandation, sollicitation, offre ou invitation à acheter ou souscrire toutes actions, valeurs mobilières, obligations et/ou titres (ensemble, le cas échéant, les “Titres”) qui seraient émis par la Société.

Tout destinataire de ce rapport doit procéder à sa propre évaluation de la pertinence des informations qui y sont contenues et doit, dans la mesure où il l’estime nécessaire, consulter ses propres conseils en matière juridique, réglementaire, fiscale, commerciale, économique, financière et comptable, et prendre ses propres décisions d’investissement sur la base de son propre jugement et, dans la mesure nécessaire, du conseil délivré par les conseils susvisés et non sur la base d’une quelconque opinion exprimée dans ce rapport.

Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n’est donnée à l’égard de l’objectivité, la précision, la complétude ou l’exactitude des informations et opinions contenues par ce rapport. Par ailleurs, les informations relatives aux parties autres que le Crédit Mutuel Arkéa ou provenant de sources externes, n’ont pas fait l’objet d’une vérification indépendante. La Société se réserve la possibilité d’apporter à ce rapport toute modification.

Ni la Société, ni ses filiales ou actionnaires, conseils ou représentants ne sauraient être tenus responsables (par négligence ou pour tout autre motif) au titre de toute perte qui serait causée par l’usage de ce rapport ou de son contenu ou qui serait liée par quelque autre moyen à ce document.

Il est précisé que l’allocation des montants levés a fait l’objet d’un audit par le cabinet KPMG (Tour Egho, 2 Avenue Gambetta, 92400 Courbevoie, France). Les données d’impact n’ont pas fait l’objet d’un audit et ont été obtenues auprès des différentes entités du Crédit Mutuel Arkéa concernées, ou établies selon la méthodologie décrite dans le rapport.

ANNEXE





KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

CREDIT MUTUEL ARKEA

**Rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations
publiées dans le Rapport d'allocation et d'impact Green et Social
Bonds au titre de l'exercice 2020 relatif aux émissions obligataires
« Social Bond » en juin 2020, et « Green Bond » en novembre 2020
réalisées par Crédit Mutuel Arkéa**

Crédit Mutuel Arkéa
1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon
Ce rapport contient 5 pages et une annexe d'1 page



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

CREDIT MUTUEL ARKEA

Siège social : 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation et d'impact au titre de l'exercice 2020 relatif aux émissions obligataires « Social Bond » en juin 2020 et « Green Bond » en novembre 2020 réalisées par Crédit Mutuel Arkéa

Au Président,

En réponse à la demande de la société Crédit Mutuel Arkéa (la « **Société** »), nous avons effectué des travaux visant à nous permettre d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations mentionnées ci-après (les « **Informations vérifiées** ») figurant dans le tableau d'allocation des fonds intitulé « Par catégorie d'actifs éligibles et par émission » du Rapport d'allocation et d'impact Green et Social Bonds au titre de l'exercice 2020 relatif aux émissions obligataires « Social Bond » en juin 2020, et « Green Bond » en novembre 2020 (le « **Document** »), joint au présent rapport, ont été présentées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel défini ci-après.

Ce « **Référentiel** » est composé des documents suivants :

- le « Green, Social & Sustainability Bond Framework » développé par Crédit Mutuel Arkéa pour les émissions des Green Bond et Social Bonds et repris dans la « Second Party Opinion » délivrée par l'agence Vigeo Eiris avant les émissions des Green et Social Bonds, disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Arkéa¹ ; et
- les procédures de reporting développées par Crédit Mutuel Arkéa pour la production du Document.

Responsabilité de la Direction relative aux Informations vérifiées

La Direction de Crédit Mutuel Arkéa est responsable de l'établissement du Document incluant les Informations vérifiées présentées, conformément aux méthodes et processus décrits dans le Référentiel, à partir du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de ces informations de sorte qu'elles ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

¹ https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_37866/fr/page-de-contenu-green-social-bonds

La direction est également responsable :

- de la prévention et de la détection des fraudes, ainsi que de l'identification et du respect des lois et règlements applicables à ses activités ;
- de s'assurer que le personnel impliqué dans la préparation et la présentation du Document est correctement formé, que les systèmes d'information sont correctement mis à jour pour l'ensemble des entités et activités de Crédit Mutuel Arkéa.

Informations Vérifiées	Partie du Référentiel
Les projets – prêts refinancés - retenus conformément aux critères d'éligibilité définis dans le Framework	Framework § 4.1 Use of Proceeds Framework § 4.2 Process for Project Evaluation and Selection
L'allocation des fonds levés lors des émissions obligataires effectuées en 2020 aux prêts éligibles sélectionnés	Framework § 4.4 Reporting

Indépendance et contrôle qualité

Nous appliquons la norme internationale ISQC1² et avons à ce titre mis en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Nous avons respecté les règles d'éthique et d'indépendance du *Code of Ethics for Professional Accountants* (code de déontologie des professionnels comptables) émises par l'*International Ethics Standards Board for Accountants*.

Notre responsabilité

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur les Informations vérifiées sur la base de nos travaux. Nous avons conduit nos travaux selon la norme internationale ISAE 3000³. Cette norme requiert de notre part de planifier et de réaliser nos travaux en vue d'obtenir une assurance modérée sur le fait que ces informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel à partir des livres comptables ayant servi à l'établissement des comptes de Crédit Mutuel Arkéa.

² ISQC1 – Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen limité, ainsi que d'autres missions d'assurance et de services connexes.

³ ISAE 3000 – *International Standard on Assurance Engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Il ne nous appartient pas en revanche :

- de remettre en cause les critères d'éligibilité définis dans le Framework qui ont donné lieu à une opinion de la part de l'agence Vigeo Eiris avant les émissions obligataires, et, en particulier, de donner une interprétation des termes du Framework ;
- de nous prononcer sur la gestion des fonds issus des émissions une fois leur allocation effectuée, notamment de fonds levés lors du premier Social Bond de Crédit Mutuel Arkéa en 2019 ;
- de nous prononcer sur l'utilisation effective des fonds alloués aux prêts refinancés postérieurement à leur allocation, notamment l'allocation des fonds du premier Social Bond de Crédit Mutuel Arkéa effectué en 2019.

Nature et étendue des travaux

Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel ainsi que de l'évaluation des risques que les Informations vérifiées comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement des Informations vérifiées afin de définir des procédures appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une conclusion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de Crédit Mutuel Arkéa.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations vérifiées, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, les personnes responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Nos travaux ont consisté à :

- identifier les personnes responsables de la collecte des informations concernant les Informations vérifiées du Document au sein de la Société et, le cas échéant, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- évaluer la robustesse des procédures de reporting en termes de pertinence, d'exhaustivité, de fiabilité, de neutralité et de compréhensibilité ;
- vérifier l'existence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- vérifier la concordance des informations publiées présentées dans le Document avec la comptabilité et les données sous-tendant la comptabilité ;
- examiner les processus utilisés pour la collecte, l'agrégation, le traitement, le suivi et le contrôle des données, en particulier les procédures relatives à l'allocation des fonds au 31 décembre 2020 ;
- sur la base d'un échantillon représentatif de projets, à savoir les prêts refinancés :
 - vérifier le caractère éligible de ces projets au regard des critères d'éligibilité définis dans le Framework ;

- vérifier la concordance des montants des projets au 31 décembre 2020, avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité.
- vérifier que le montant des fonds alloués aux projets est inférieur ou égal au montant de ces projets au 31 décembre 2020.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations vérifiées ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations vérifiées sont présentées dans le Document, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Paris La Défense, le 1^{er} juillet 2021

KPMG S.A.

Fanny Houlliot
Associée
Sustainability Services

Arnaud Fromont
Associé

ANNEXE

Par catégorie d'actifs éligibles et par émission

Année d'émission	ISIN	Green/ Social	Catégorie d'actifs éligibles	Nombre de prêts	Montants alloués (M€)	Montants alloués (%)
2020	FR0013517307	Social	Développement économique territorial	4 791	622	82,9
			Santé et soins	666	128	17,1
			Sous-total	5 457	750	100
2020	FR0013536919	Green	Energies renouvelables	1	8	100
			Sous-total	1	8	100
			TOTAL	7 248	1 258	100

CONTACTS

Laurent GESTIN

Responsable

Relations Investisseurs

laurent.gestin@arkea.com

Stéphane CADIEU

Directeur

des Marchés Financiers

stephane.cadieu@arkea.com

Maëva BOUREL

Responsable Projets

Finance Durable

maeva.bourel-1@arkea.com

Crédit Mutuel
ARKEA

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon
www.cm-arkea.com
[@cmarkea](#)